



no 19

POUR DIFFUSION A MIDI
le 21 mars 1969

ASSECHEMENT DES CHUTES AMERICAINES ET
DERIVATION DE L'ENERGIE

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis avaient procédé à un échange de Notes à Washington afin d'autoriser l'assèchement des chutes américaines à Niagara et l'utilisation pour la production d'énergie électrique de l'eau supplémentaire ainsi dérivée vers les Cascades. L'accord fait suite à une recommandation présentée par la Commission mixte internationale et suggérant cet assèchement pour que la Commission puisse plus facilement poursuivre son étude des meilleurs moyens de maintenir ou de rehausser la beauté des chutes américaines.

Le génie de l'Armée des Etats-Unis estime que le batardeau nécessaire peut être érigé au cours de la présente année civile en travers du bras du Niagara qui aboutit aux chutes américaines. Le batardeau doit être enlevé au plus tard le 31 décembre 1969.

Le surcroît d'énergie résultant de la dérivation provisoire serait réparti également entre l'Administration de l'énergie de l'Etat de New York et l'Hydro de l'Ontario.

Ces deux organismes ont convenu en retour d'assumer une part importante du coût de la construction du batardeau et de celui de l'étude qui suivra. La dérivation nécessite toutefois l'approbation du Sénat des Etats-Unis puisqu'elle enfreint la règle des débits minimums établie par le Traité du Niagara de 1950.